

RÉGION NORMANDIE

Economie circulaire et nouveaux champs

**Accompagner les planifications et situer les
Régions**

Séverine VILLABESSAIS



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr

Un cadre réglementaire qui évolue ...

- La loi **Nouvelle Organisation Territoriale de la République** (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux collectivités.
- Le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) oriente les politiques locales ; les collectivités locales doivent disposer de références fiables pour évaluer les performances de leurs services et les faire évoluer tout en maîtrisant les coûts associés.
- La Loi de **Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (LTECV) fixe des objectifs ambitieux en termes de prévention et de gestion des déchets, ce qui nécessite de suivre finement les flux réceptionnés sur les installations de traitement régionales.
- La Loi **Anti-Gaspillage et Économie Circulaire** (AGEC) qui prévoit de nouveaux objectifs afin de développer l'économie circulaire et préserver nos ressources.

Nos besoins en terme d'observation ?

- Les Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets permettent de dresser un état des lieux et de définir des objectifs pour les territoires
 - REX sur les états des lieux : observation lacunaire, des méthodologies d'observation différentes d'une Région à l'autre, nouveaux flux à observer (biodéchets, activités économiques..)
 - Des logiques régionales différentes
- Elaboration d'indicateurs de suivi pertinents et fiables
- Définition des impacts des actions sur les objectifs
- Analyse des données
- Animation des réseaux

Des travaux en cours au niveau de Région de France

Les flux interrégionaux : identification des flux arrivant sur le territoire (combien, lieu et producteur)

Les Déchets d'activité économiques : travaux avec l'ADEME sur la définition d'une méthodologie commune aux Régions en partenariat avec les observatoires régionaux

Les ressources : définir une méthodologie (ressources /matières) et les indicateurs d'une région circulaire